

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Absent excusé : Madame GONNET et Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 20/02/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

OBJET : PROJET ABRI BUS – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2024 MODIFICATION PLAN DE FINANCMET

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération n°63/2023 du 12 décembre 2023 concernant la demande de subvention pour la création des abri-bus.

Le montant du taux de subvention demandé au titre des amendes de police est de 70% alors que le maximum est 50%.

Il rappelle le projet, à savoir qu'il est nécessaire de créer 2 abri-bus dans la commune, le premier sur la place, à proximité de l'arrêt du bus, le deuxième sur le parking de l'école.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'acheter 2 abris-bus en bois à fixer sur dalle béton

Le montant total de l'opération (confection des 2 dalles, achat et pose des abri-bus) est de 6 748,98 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier et d'approuver le nouveau plan de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve projet de créer 2 abri-bus dans la commune pour un montant de 6 748.98 € HT ;**
- **Sollicite l'aide financière du Département au titre des Amendes de Police 2024 ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**
 - *Département Amendes de Police : 3 374.49 € soit 50 %
 - *Commune : 3 374.49 € soit 50%
 - Total : 6 748.98 €**
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 27 février 2024,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS

